

DROITS *au* COEUR



GUIDE D'UTILISATION

Une série de films d'animation inspirés
de la Convention des Nations Unies relative
aux droits de l'enfant

Volet

1

5 à 8 ans

FILMS

1, 2, 3, Coco

Réalisation : Pierre M. Trudeau
3 min 37 s

Papa

Réalisation : Michèle Pauzé
4 min 13 s

T.V. Tango

Réalisation : Martine Chartrand
3 min 44 s

L'orange

Réalisation : Diane Chartrand
4 min 49 s

Porte à porte

Réalisation : Zabelle Côté
4 min 9 s

Une famille pour Maria

Réalisation : Lina Gagnon
5 min 20 s

Voir le monde

Réalisation : Francine Desbiens
9 min 25 s

Durée totale : 36 min 1 s

La série *Droits au cœur* est produite par le Studio d'animation du Programme français de l'Office national du film du Canada et l'Agence canadienne de développement international, en collaboration avec Santé et Bien-être social Canada, Multiculturalisme et Citoyenneté Canada, la Société Radio-Canada et la société allemande Premiere Medien GmbH & Co. KG.

Conception et rédaction : Aline Côté, Les Éditions Berger

GUIDE D'UTILISATION

DROITS AU CŒUR, LA SÉRIE	4
L'OBJECTIF DU GUIDE	4
LA CONVENTION DES NATIONS UNIES RELATIVE AUX DROITS DE L'ENFANT	4
LES PROGRAMMES D'ÉTUDES VISÉS	5
LA DÉMARCHE PROPOSÉE	6
Planification de l'enseignant et de l'enseignante	6
Activités de préparation au visionnage	7
Activités de compréhension des films	7
Activités d'extension aux droits de l'enfant	8
Activités de synthèse	8
LES FILMS	9
1, 2, 3, Coco	9
Papa	11
T.V. Tango	13
L'orange	15
Porte à porte	17
Une famille pour Maria	19
Voir le monde	21

DROITS AU CŒUR, LA SÉRIE

En 1990, un événement international vient marquer l'histoire de l'humanité : la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant entre en vigueur. L'Office national du film du Canada (ONF) a voulu en souligner l'importance et faire connaître cette convention aux premiers intéressés, les enfants et les adolescents. Avec le soutien de l'Agence canadienne de développement international (ACDI), le Studio d'animation du Programme français de l'ONF a élaboré *Droits au cœur*, une série de films d'animation en trois volets destinée aux petits de 5 à 8 ans, aux enfants de 9 à 12 ans et aux jeunes de 13 à 18 ans.

Véritable plaidoyer en faveur de l'enfance, *Droits au cœur* est conçu au point de rencontre de la pédagogie et de la création artistique. À partir des éléments du préambule et des divers articles de la Convention, des pédagogues et des cinéastes d'animation ont dégagé certains thèmes, puis réalisé des films sans paroles, exploitables aussi bien en classe qu'à la maison, et ce, dans tous les pays du monde. Les quelques éléments d'écriture apparaissant à l'écran, notamment le droit énoncé à la fin de chaque récit, sont présentés dans les six langues officielles des Nations Unies : l'anglais, l'arabe, le chinois, l'espagnol, le français et le russe.

Le premier volet de la série s'adresse aux enfants de 5 à 8 ans. Il comprend sept films : six d'une durée approximative de 4 minutes chacun et un film-synthèse de 9 minutes, pour une durée totale de 36 minutes.

L'OBJECTIF DU GUIDE

Destiné à la maternelle et au premier cycle du primaire, le présent guide propose des activités conçues à des fins scolaires. Celles-ci ne visent toutefois pas un enseignement systématique des articles de la Convention. Leur objectif principal est de faire prendre conscience aux enfants qu'ils ont des droits, que ceux-ci sont reconnus par une loi internationale et que les adultes qui s'occupent d'eux doivent veiller à son application.

LA CONVENTION DES NATIONS UNIES RELATIVE AUX DROITS DE L'ENFANT

La Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant a été adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies le 20 novembre 1989. Elle a été élaborée par un groupe spécial de représentants d'une trentaine d'organisations non gouvernementales de défense des droits humains. Elle comprend 54 articles décrivant en détail les droits individuels que possède tout être humain âgé de moins de 18 ans. Ces droits peuvent être résumés ainsi : se développer au mieux de ses capacités sans souffrir de la faim, de la pauvreté, de la négligence, de l'exploitation ou d'autres formes d'injustice.

La Convention est entrée en vigueur le 2 septembre 1990 après dix années d'études et de négociations. Quand un État signe la Convention, celle-ci prend force de loi sur son territoire. Un comité de dix experts des Nations Unies vérifie ensuite l'application qui en est faite. En décembre 1991, le Canada est devenu le 103^e pays à la ratifier.

La Convention vise la création d'un équilibre entre les droits de l'enfant et les devoirs des parents ou des adultes responsables de sa survie, de son développement et de sa protection, en lui accordant le droit de participer aux décisions qui le concernent dans le présent et qui se rapportent à son avenir.

La Convention compte également régler des problèmes pressants. Certains apparaissent pour la première fois dans une convention internationale, notamment ceux des enfants réfugiés (article 22), de la protection contre l'exploitation sexuelle et autres formes d'exploitation (articles 34 et 36), de la drogue (article 33) et des enfants en conflit avec la loi (article 40), ceux de l'adoption à l'étranger (article 21), la question des enfants dans les conflits armés (articles 38 et 39), des enfants handicapés (article 23) et des enfants autochtones ou appartenant à des minorités visibles (article 30).

L'éducation fait l'objet de deux articles importants (27 et 28), qui ont été renforcés par la Conférence mondiale sur l'éducation pour tous tenue en Thaïlande en mars 1990. Selon la Convention, l'enseignement primaire doit être obligatoire et gratuit pour tous. Il doit favoriser l'épanouissement de la personnalité de l'enfant, le développement de ses dons et de ses aptitudes naturelles, tout en respectant son identité, sa langue et ses valeurs culturelles. La nécessité de donner des chances identiques aux filles et aux garçons a aussi été soulignée.

La force de cette convention réside en sa capacité de s'adapter à la réalité de tout pays signataire. Plutôt que de reculer devant les questions épineuses, les personnes responsables de la rédaction et de la législation ont découvert les moyens de faire coïncider différentes valeurs culturelles, religieuses et autres afin de répondre aux besoins de tous les enfants du monde.

On peut se procurer sans frais une copie de la Convention en s'adressant à la

Direction des droits de la personne, Multiculturalisme et Citoyenneté Canada, Ottawa (Ontario) KIA 1K5.

LES PROGRAMMES D'ÉTUDES VISÉS

La plupart des programmes d'études canadiens prônent spécifiquement le développement de valeurs et d'attitudes qui vont au-delà de l'acquisition de notions et d'habiletés. C'est le cas au préscolaire, où l'on apprend aux enfants à se respecter et à s'ouvrir de plus en plus aux réalités familiales et sociales. Au primaire, dans toutes les provinces, plusieurs programmes tentent d'amener l'enfant à adopter une attitude de respect envers lui-même et les autres, et à montrer une meilleure acceptation des différences culturelles.

Ces programmes encouragent l'enfant à se connaître, à nouer des relations avec les autres, à s'éveiller aux réalités sociales et culturelles, à vivre en société, et ce, grâce à l'éclairage de connaissances géographiques, historiques, morales et religieuses, à l'information sur la santé, l'hygiène et le civisme, et à l'initiation au sens des responsabilités. Les programmes destinés aux enfants de 5 à 8 ans adoptent, partout au Canada, une progression individu-famille-communauté. Ils visent à faire comprendre le concept de dignité humaine, des droits humains, ainsi qu'à stimuler la connaissance de son milieu, des autres races, cultures et communautés.

Certains programmes permettent de débattre les questions de l'intolérance sociale et des mauvais traitements infligés aux enfants alors que d'autres traitent des questions de l'intégrité physique et psychologique des enfants, de leur sécurité, de leur nutrition; ils les encouragent à l'expression de soi, les sensibilisent à leurs droits ainsi qu'au respect des autres. Les divers services scolaires pourront aussi bénéficier de la présentation et de l'exploitation de ces films.

LA DÉMARCHE PROPOSÉE

Le présent guide propose une démarche en trois étapes : la préparation des élèves au visionnage, la compréhension des documents et les activités d'extension aux droits de l'enfant.

- Par la préparation des élèves au visionnage (5.2), deux objectifs sont poursuivis : permettre aux enfants de se donner un point de vue sur le sujet afin de mieux saisir les messages du film; surmonter les difficultés de compréhension particulières à chacun des groupes, compte tenu de l'âge, du milieu social, des conditions de vie, de la composition ethnique, etc.
- Les activités de compréhension (5.3) doivent permettre aux élèves de recourir à un vécu à leur niveau et à leur dimension, d'établir des liens entre les films et des situations connues dans leur famille, avec leurs camarades de classe, leurs voisins, etc. Ici, il faut également s'assurer que les élèves n'ont pas perdu des éléments du message en raison d'une incompréhension des procédés cinématographiques employés.
- Les activités d'extension aux droits de l'enfant (5.4) doivent permettre aux élèves de partir de la situation du film, d'établir des liens avec des situations plus générales, comme les problèmes vécus par les enfants de par le monde, et de comprendre le rôle de la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant à cet égard. À cette étape, les droits sont discutés en relation avec le concept de responsabilité. Toutefois, étant donné le bas âge des élèves, il faudra éviter que cette activité ne conduise à un sentiment d'impuissance. On devrait donc terminer celle-ci par le choix collectif d'une action de groupe simple et facile à entreprendre, liée le plus directement possible au problème traité.

Plusieurs activités sont proposées à chaque étape. L'enseignant ou l'enseignante pourra choisir celles qui conviennent le mieux à son programme d'études et aux particularités de son groupe d'élèves. Les trois types d'activités ont été conçus de telle manière que les enfants de 5 à 8 ans peuvent passer d'un contact global avec le contenu d'un film à une prise de conscience de l'existence de droits légalement reconnus. Si l'enseignant ou l'enseignante présente toute la série dans un court laps de temps, à l'occasion d'une semaine des droits de l'enfant, par exemple, on pourra éviter la répétition en utilisant les variantes proposées.

PLANIFICATION DE L'ENSEIGNANT ET DE L'ENSEIGNANTE

Pour chacun des films, six éléments d'information sont fournis à l'enseignant et l'enseignante pour faciliter sa planification :

- a) le thème qui a inspiré la création du film;
- b) les articles de la Convention illustrés par le thème du film;
- c) le récit des événements et l'interprétation à donner à l'histoire pour pouvoir parler des droits des enfants;
- d) les moments clés de l'histoire regroupés selon les trois parties usuelles du récit : situation initiale, nœud et dénouement;
- e) les difficultés de compréhension possibles, qu'il s'agisse de notions trop abstraites ou de procédés cinématographiques trop complexes pour le groupe d'âge;
- f) une phrase d'amorce à partir de laquelle les enfants peuvent découvrir le contenu du film.

Pour se préparer, l'enseignant ou l'enseignante devrait :

- visionner les films;
- lire la section Histoire, qui fournit l'interprétation à donner au film pour que le visionnage atteigne ses objectifs;
- choisir le ou les films à présenter, selon les intérêts de ses élèves, le programme d'études ou l'événement à souligner;
- déterminer, parmi les difficultés de compréhension possibles, celles que son groupe risque de connaître;
- sélectionner trois activités : une de préparation des élèves au visionnage, une de compréhension du film et une d'extension aux droits de l'enfant;
- prévoir le matériel approprié (phrases illustrant les moments clés sur des cartons, feuilles à dessin et crayons de couleur) et écrire au tableau le droit illustré par le document.

ACTIVITÉS DE PRÉPARATION AU VISIONNAGE

Cette étape doit permettre de visionner le film dans les meilleures conditions.

Activités de découverte du contenu

Pour préparer les enfants au visionnage, on peut :

- raconter le début du film en tenant compte de l'histoire (scénario phrase par phrase) et créer un suspense quant à la suite des événements;
- résumer brièvement le récit et inviter les enfants à imaginer un portrait du personnage central (allure, vêtements, race, etc.);
- raconter le début ou la fin du récit et demander aux enfants d'inventer le début ou la suite des événements;
- lire à haute voix la phrase d'amorce et discuter des récits imaginés par les enfants.

Activités de prévention des difficultés de compréhension

Pour aider les enfants à comprendre certaines idées difficiles, on peut :

- les interroger sur les passages du film qui présentent, selon nous, des difficultés de compréhension prévisibles (p. ex. : « Qui peut dire ce qu'est un pays ? Savez-vous à quelle race vous appartenez ? »);
- se limiter aux contenus utiles – si on constate l'existence d'une difficulté – en exploitant le plus possible des éléments du vécu des enfants et des illustrations claires. Les enfants n'étant pas encore capables d'abstraction formelle, les concepts de pays, nations, internationalisme, cultures devraient être expliqués à l'aide d'une mappemonde, d'un globe terrestre et d'exemples concrets.

ACTIVITÉS DE COMPRÉHENSION DES FILMS

Pour mieux faire comprendre un film aux enfants de 5 à 8 ans, l'enseignant ou l'enseignante doit généralement prévoir deux séances de visionnage.

Premier visionnage

Au premier visionnage, on note les réactions des enfants, les points qui semblent les intéresser et ceux qu'ils semblent ne pas comprendre. On peut ensuite demander aux enfants ce qu'ils ont compris du récit et faire les rectifications nécessaires en comparant les différences de perception du récit, puis expliquer l'histoire en détail en se reportant à l'interprétation donnée à la section Histoire.

Les enfants de cet âge connaissent déjà la plupart des procédés cinématographiques de façon intuitive, ayant à leur crédit des centaines d'heures de télévision. On peut utiliser cette connaissance pour les aider à déchiffrer le sens du récit; il suffit d'attirer leur attention sur quelques détails particuliers et d'établir les liens qui s'imposent. Voici quelques suggestions :

- demander aux enfants quels passages cinématographiques (sonores, visuels ou audiovisuels) ont attiré leur attention (imitations de bruits, transformation d'objets, d'animaux ou de personnes, etc.), et ce que ces procédés leur ont fait comprendre;
- signaler et expliquer les passages difficiles qu'ils n'ont pas trouvés et qui ont nui à une bonne compréhension du film.

Deuxième visionnage

Les enfants sont maintenant prêts à revoir le film en remarquant davantage les points soulevés par l'enseignant ou l'enseignante. On peut ensuite leur demander :

- de trouver les moments clés du récit (avec les 5 et 6 ans, se limiter aux trois parties du récit : début, milieu et fin);
- de dessiner la scène, ou une des scènes, qui illustre les moments clés du film; les diverses scènes peuvent être dessinées par des sous-groupes; invitez les enfants de 7 et 8 ans à recopier la phrase en italique au bas de leur dessin; l'histoire peut alors être reconstruite en plaçant les dessins dans l'ordre;
- de mimer devant la classe les moments qui leur ont plu davantage ou les moments clés du film; dire aux élèves de choisir un moment « en secret » et de faire deviner par les autres élèves de quelle séquence il s'agit;
- d'imaginer un dénouement différent;
- de composer une phrase qui résume le message ou la solution préconisée dans le film (on peut leur offrir un début de phrase du genre « L'histoire dit que... »);
- de dire ce qu'ils auraient fait s'ils avaient été à la place du personnage central du récit, et pourquoi.

ACTIVITÉS D'EXTENSION AUX DROITS DE L'ENFANT

L'objectif premier de *Droits au cœur* (volet 1) est de faire prendre conscience aux enfants de leurs droits et de les inviter à mettre en pratique les valeurs que leur propose la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant. Pour les jeunes de 5 à 8 ans, cette prise de conscience ne va pas de soi; c'est pourquoi les adultes qui les entourent doivent les éclairer et les soutenir. Il s'agit de faire appel à leur expérience pour provoquer la prise de conscience souhaitée. On peut leur demander :

- de commenter l'illustration figurant sur l'affiche qui accompagne la série et les génériques d'ouverture des différents films;
- de faire la différence entre leurs droits et leurs envies ou goûts personnels : vouloir se coucher tard et le droit d'avoir un lit; envie de manger des friandises et avoir droit de manger à sa faim; goût de posséder les derniers vêtements à la mode et droit d'avoir des vêtements chauds l'hiver, et ainsi de suite;
- d'essayer de comprendre où s'arrêtent leurs droits et où commencent ceux des autres : droit d'avoir l'attention de l'enseignant et goût d'accaparer son attention au détriment des autres enfants de la classe; droit de jouer avec ses parents dès qu'il en a le goût; droit d'obtenir le respect de ses camarades et goût de se venger, s'il ne l'a pas;
- de dire si la solution au problème proposée par le film leur paraît applicable dans leur milieu : intégration de l'enfant pauvre (*L'orange*), intervention d'un médiateur (*Papa*), recours à des adultes responsables (*Porte à porte* et *1, 2, 3, Coco*), soutien de l'État et effort d'ouverture aux autres (*Une famille pour Maria* et *T.V. Tango*);
- de dire s'ils croient que ces droits sont respectés dans leur milieu, en leur rappelant d'éviter de dévoiler en classe le nom de personnes précises.

ACTIVITÉS DE SYNTHÈSE

Quel que soit l'ordre dans lequel les films ont été présentés, *Voir le monde* peut servir de film-synthèse.

Sans espérer de la part des élèves une mémorisation de chacun des droits traités par les autres films, l'enseignant ou l'enseignante peut, à l'occasion du visionnage de *Voir le monde*, rappeler les principaux droits et les actions simples que le groupe a choisi d'entreprendre pour contribuer à les respecter : droit d'être bien nourri et bien logé, droit à une famille, à l'éducation et à des loisirs sains, droit de vivre en paix.

Si tous les groupes de l'école vivent une semaine d'activités consacrée aux droits de l'enfant, on peut organiser une plénière qui aurait lieu dans la grande salle de l'école, où des élèves présenteraient les actions retenues dans leur groupe. Cette plénière permettrait à toute l'école de choisir une action collective qui chapeauterait les actions des petits groupes. Elle pourrait être tenue à l'occasion d'une journée rencontre entre parents et enseignants. Les parents seraient ainsi en mesure d'apprécier le résultat de la réflexion de leurs enfants.

LES FILMS

1, 2, 3, COCO



Thème

L'enfant a le droit d'apprendre dans la dignité.

Convention

Article 28

L'enfant a droit à l'éducation et l'État a l'obligation de rendre l'enseignement primaire obligatoire et gratuit, d'encourager l'organisation de différentes formes d'enseignement secondaire accessibles à tout enfant et d'assurer à tous l'accès à l'enseignement supérieur, en fonction des capacités de chacun. La discipline scolaire doit respecter les droits et la dignité de l'enfant. Pour assurer le respect de ce droit, les États ont recours à la coopération internationale.

Article 29

L'éducation doit viser à favoriser l'épanouissement de l'enfant, le développement de ses dons et de ses aptitudes mentales et physiques, dans toute la mesure de ses potentialités. Elle doit préparer l'enfant à une vie adulte active dans une société libre et encourager en lui le respect de ses parents, de son identité, de sa langue et de ses valeurs culturelles, ainsi que de la culture et des valeurs d'autrui.

Phrase d'amorce

Il était une fois une petite fille qui n'arrivait pas à apprendre le calcul...

Histoire

À l'école, Coco éprouve des difficultés dans l'apprentissage du calcul. Elle rêve. L'enseignante la ramène soudainement à la réalité et lui montre des opérations d'addition. Coco regarde le tableau et les chiffres se mettent à tourbillonner. Pendant la récréation, l'enseignante garde Coco en classe et lui présente un boulier pour l'aider à compter. Coco regarde le boulier et le voit se transformer en dragon; elle panique et s'enfuit. Le boulier-dragon lui crache des chiffres aux pieds et la pousse à les utiliser. Coco les prend et tente d'effectuer une addition. Elle ne comprend toujours pas; elle est désespérée. L'enseignante superpose deux chiffres « 2 », créant ainsi un « 4 ». Le boulier-dragon fait glisser deux boules, puis deux autres. Coco réussit enfin à répéter l'opération. Prenant confiance en elle-même, elle en effectue d'autres. Ses camarades et le boulier-dragon sautent de joie. L'enseignante demande à Coco de résoudre une soustraction. Coco regarde le boulier et trouve la réponse. Elle a « appris à apprendre » et y prend maintenant beaucoup de plaisir. Grâce au soutien qu'elle a reçu, elle a vaincu sa peur et s'engage avec confiance sur le chemin de la réussite.

Moments clés

Situation initiale

Coco ne comprend pas les additions.

Nœud

Elle se met à rêver qu'elle vole. L'enseignante donne à Coco des additions qu'elle doit effectuer. Elle lui apporte un boulier pour l'aider à comprendre. Coco a peur d'échouer. Coco réussit enfin et se met à danser.

Dénouement

Coco est même capable de soustraire. Elle n'a plus peur.

Difficultés de compréhension possibles

- Le logo de l'ONF se subdivise en quatre silhouettes qui se transforment en enfants de races différentes composant la tête d'un roi; expliquer que le roi représente la Convention et son caractère juridique ou obligatoire.
- Le lien de cause à effet qui existe entre les échecs en calcul de Coco et ses rêveries.
- Le décor de carton ondulé : illustration de ce que Coco imagine et ressent.
- Le boulier-dragon représente la peur que le calcul inspire à Coco.



Thème

L'enfant a le droit d'être entendu.

Convention

Article 5

L'État doit respecter les droits et responsabilités des parents ainsi que des membres de la famille élargie, en guidant l'enfant de manière à favoriser le développement de ses capacités.

Article 9

L'enfant a le droit de vivre avec ses parents, à moins que cela ne soit jugé incompatible avec son intérêt supérieur; il a également le droit de maintenir des contacts avec ses deux parents, s'il est séparé de l'un d'entre eux ou des deux.

Article 11

L'État a l'obligation de lutter contre les raptés et les non-retours d'enfants de l'étranger qui sont perpétrés illicitement par un parent ou un tiers.

Article 12

L'enfant a le droit, dans toute question ou procédure le concernant, d'exprimer librement son opinion et de voir cette opinion prise en considération.

Article 14

L'État respecte le droit de l'enfant à la liberté de pensée, de conscience et de religion, tout en respectant le rôle de guide joué par les parents.

Article 18

La responsabilité d'élever l'enfant incombe au premier chef et conjointement aux deux parents, et l'État doit les aider à exercer cette responsabilité. Il leur accorde une aide appropriée pour élever l'enfant.

Phrase d'amorce

Il était une fois un enfant qui rêvait que son papa s'occupe de lui...

Histoire

Un enfant chuchote à l'oreille de son lapin. Il se sent seul parce que son père, occupé au téléphone, ne prête pas du tout attention à lui. L'enfant lui dit qu'il veut jouer avec lui. Le père lui fait signe qu'il est occupé. Découragé, l'enfant s'enferme dans une bulle avec son lapin. Celle-ci s'élève dans le ciel et prend la forme d'une lune au milieu des étoiles. Son ami lapin rappelle au père qu'il doit s'occuper de son enfant. Le père ouvre les bras à l'enfant; ils se balancent enfin ensemble dans la joie.

Moments clés

Situation initiale

Un enfant confie sa solitude à son lapin.

Nœud

L'enfant demande à son père de jouer avec lui. L'enfant est déçu.

Le lapin tombe sur la tête du père, qui échappe le combiné du téléphone.

Dénouement

La communication s'établit enfin entre le père et l'enfant.

Difficultés de compréhension possibles

- Le double rôle du lapin : le lapin est l'ami de l'enfant et, à ce titre, il a le pouvoir de rappeler au père qu'il doit s'occuper de son enfant.
- La trame sonore reproduisant le bruit de la ligne téléphonique occupée : ce bruit vient renforcer les signes qu'émet le père pour signifier qu'il est occupé.
- La place du père sur la balançoire : seul, l'enfant ne fait pas le poids; il revient au père d'équilibrer la relation, de se montrer disponible pour son enfant.



Thème

L'enfant a droit à des loisirs.

Convention

Article 31

L'enfant a droit aux loisirs, au jeu et à la participation à des activités culturelles et artistiques.

Phrase d'amorce

Il était une fois des enfants qui imitaient des scènes vues à la télévision...

Histoire

Quatre enfants s’amusent simplement : un garçon fait voler un cerf-volant, une petite fille fait rouler un cerceau, un troisième enfant dessine dans le sable et un quatrième joue au bilboquet. Puis, un téléviseur sur roulettes arrive en trombe. Il affiche à l’écran un bateau flottant en haute mer et des baleines nageant. Captivés par ces images, les enfants imitent les mouvements du bateau et des baleines. Une des enfants change de canal. Un monstre-robot qui détruit tout sur son passage apparaît à l’écran. Bientôt, des scènes violentes sèment la discorde entre les enfants. Deux d’entre eux s’éloignent du téléviseur pour aller jouer dans le sable. Les deux autres imitent le monstre-robot et se chamaillent. La petite fille part à son tour. L’enfant resté devant le téléviseur est de plus en plus influencé par les images qui le bombardent, puis il éteint la télé.

Après un moment d’hésitation, les trois autres enfants l’invitent à venir jouer avec eux. Ensemble, ils soufflent sur le cerf-volant qui se transforme en bateau à voiles, le sable devient la haute mer et le téléviseur est englouti par les flots. Les enfants bondissent sur les vagues et font un magnifique voyage.

Moments clés

Situation initiale

Quatre enfants s’amusent paisiblement à des jeux différents.

Nœud

Un téléviseur à roulettes arrive. Les enfants imitent les mouvements du bateau et des baleines. Ils imitent aussi des images violentes. Ils s’éloignent ensuite un à un du téléviseur.

Dénouement

Les enfants s’inventent ensemble un voyage imaginaire.

Difficultés de compréhension possibles

- Le téléviseur motorisé arrivant dans l’environnement des enfants : les adultes mettent la télévision à la portée des enfants.
- La lumière blanche sortant de l’écran : des images de violence véhiculées par la télévision.



Thème

L'enfant a le droit de manger à sa faim.

Convention

Article 3

Toute décision concernant un enfant doit pleinement tenir compte de l'intérêt de celui-ci. L'État doit assurer à l'enfant la protection et les soins nécessaires au cas où ses parents ou les autres personnes qui sont responsables de lui seraient incapables de le faire.

Article 5

L'État doit respecter les droits et responsabilités des parents ainsi que des membres de la famille élargie, en guidant l'enfant de manière à favoriser le développement de ses capacités.

Article 24

L'enfant a le droit de jouir de la meilleure santé possible et de bénéficier de services médicaux. L'État met un accent particulier sur les soins de santé primaires et les soins préventifs, sur l'information transmise à la population ainsi que sur la diminution de la mortalité infantile. Les États encouragent à cet égard la coopération internationale et font en sorte qu'aucun enfant ne soit privé de l'accès à des services de santé adéquats.

Article 26

L'enfant a le droit de bénéficier de la sécurité sociale, y compris les assurances sociales.

Article 27

Tout enfant a droit à un niveau de vie suffisant à son développement physique, mental, spirituel, moral et social. C'est aux parents ou aux personnes responsables qu'incombe le devoir de lui assurer ce niveau de vie. L'État a le devoir de faire tout son possible pour que cette responsabilité soit assumée. La responsabilité de l'État peut inclure une aide matérielle aux parents et à leurs enfants.

Phrase d'amorce

Il était une fois un petit enfant si affamé qu'il avait de la difficulté à se concentrer sur son travail d'écolier...

Histoire

Un enfant cherche de la nourriture pour se faire un lunch et voit qu'il n'y en a plus. Déçu, il part à l'école en tousotant, avec son sac d'école. En classe, il a des visions tellement il a faim : les ronds rouges qu'a tracés l'enseignante autour de ses fautes prennent soudainement la forme d'oranges. Découragé et sans énergie, il s'endort sur son pupitre. L'enseignante le réveille pour qu'il participe à une activité de découpage de papier plié. Elle découpe une chaîne de dix personnages de papier attachés par les mains. À la récréation, une fillette lance la pelure de son orange qui atterrit sur la tête d'un petit camarade. Tout le monde rit.

Elle en jette ensuite un morceau à la poubelle, que l'enfant pauvre ramasse et porte à sa bouche. Sentant que les autres élèves le jugent sévèrement, il le cache aussitôt dans son dos et sort de la classe. Il entrouvre ensuite la porte et regarde ce qui se passe dans la classe. L'enseignante, voulant expliquer la situation, fait la démonstration suivante : elle coupe la chaîne de personnages de papier qu'elle vient de confectionner; un de ceux-ci tombe par terre alors que les autres pendent dans le vide. Les élèves y voient celui qui est exclu et comprennent que l'absence de l'un d'entre eux déséquilibre le groupe. Ils prennent ensuite conscience qu'ils ne doivent pas être indifférents à la pauvreté, réintègrent l'enfant dans le groupe et découvrent à quel point la solidarité est importante.

Moments clés

Situation initiale

Un enfant pauvre part pour l'école sans avoir mangé.

Nœud

Incapable de se concentrer parce qu'il a trop faim, il éprouve des difficultés d'apprentissage. Les enfants sont choqués de le voir s'emparer d'un morceau d'orange jeté à la poubelle de la classe pour le manger. L'enseignante découpe une chaîne de personnages de papier et en isole un. Des enfants le recollent.

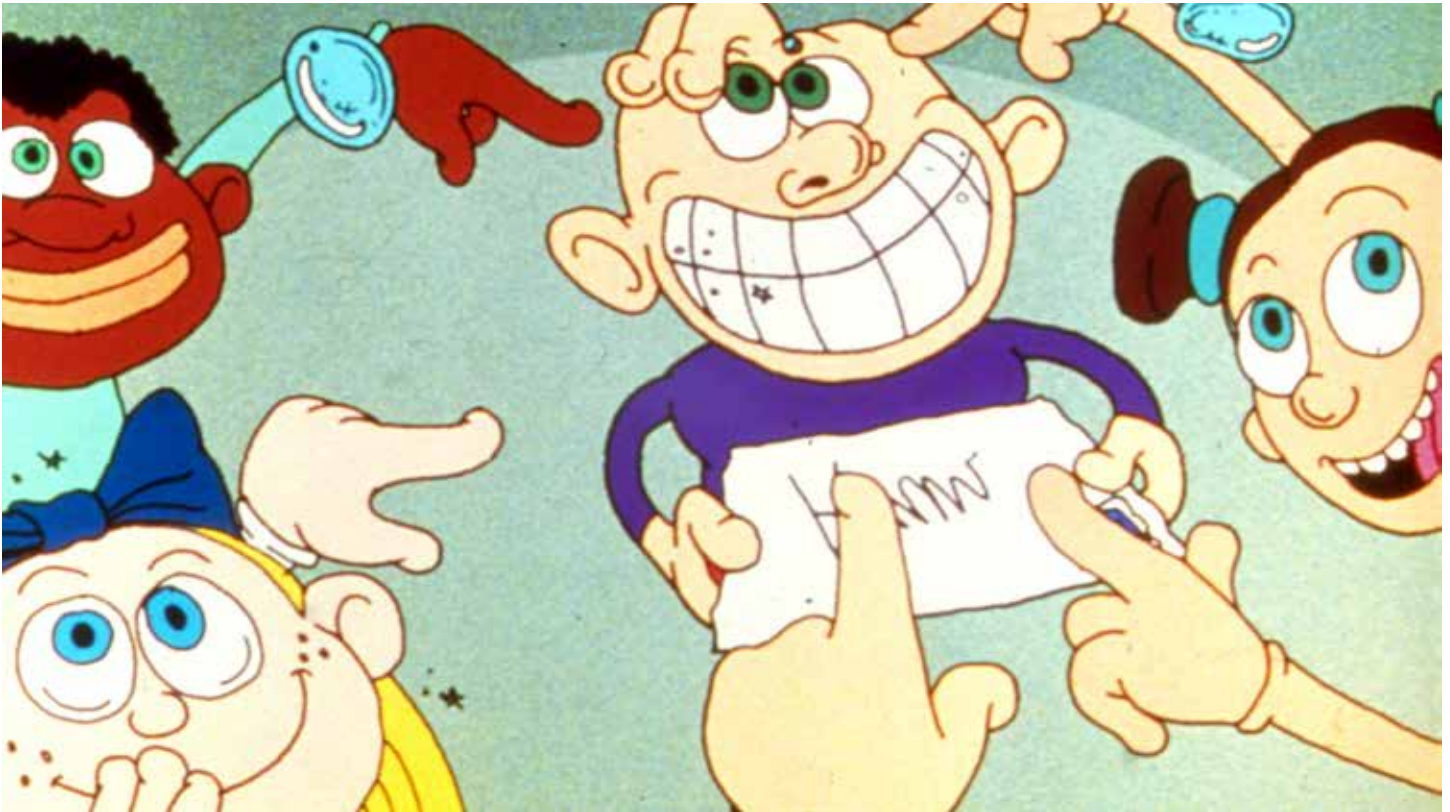
Dénouement

Les élèves réintègrent l'enfant dans le groupe. Ils comprennent que les enfants du monde sont liés entre eux comme ceux de la classe.

Difficultés de compréhension possibles

- Le passage du bleu au brun : toutes les scènes en bleu représentent l'histoire réelle; les scènes en brun sont celles qui se déroulent dans la tête des personnages.
- Les personnages de papier : les enfants s'identifient à eux et comprennent qu'en jugeant l'enfant pauvre, ils l'ont exclu du groupe.
- La Terre qui se transforme en orange et qui se partage rappelle qu'il y a suffisamment de ressources alimentaires pour tout le monde; la solidarité fait partie des solutions permettant d'enrayer la pauvreté; la ronde des personnages découpés symbolise la solidarité.

PORTE À PORTE



Thème

L'enfant a droit au respect.

Convention

Article 15

Les enfants ont le droit de se réunir, d'adhérer à des associations ou d'en former.

Article 19

L'État doit protéger l'enfant contre toutes formes de mauvais traitements perpétrés par ses parents ou par toute autre personne à qui il est confié, et il établit des programmes sociaux appropriés pour prévenir les mauvais traitements et pour prendre soin des victimes.

Article 34

L'État doit protéger l'enfant contre la violence et l'exploitation sexuelle, y compris la prostitution et la participation à toute production pornographique.

Article 36

L'enfant a le droit d'être protégé contre toutes les formes d'exploitation.

Phrase d'amorce

Il était une fois une école où les grands élèves malmenaient les petits...

Histoire

Dans une cour de récréation, un grand garçon de 6^e année soulève la robe d'une fillette de 1^{re} année pour voir sa petite culotte et se moquer d'elle. Un autre fait culbuter deux écoliers. Une grande fille déplace une plus jeune en la tirant par les cheveux. Un dernier arrache une boîte à lunch des mains d'un petit garçon. En entrant dans la classe, les enfants en colère expliquent à leur enseignante ce qui leur est arrivé. La fillette qui s'est fait soulever la robe dit qu'il faut déculotter le grand à son tour. L'enseignante propose plutôt d'adresser une lettre aux élèves de 6^e, dans laquelle seraient expliquées les raisons de leur colère. La petite se porte volontaire pour aller porter la lettre, accompagnée des élèves de sa classe.

Elle est nerveuse. Les grands rient d'elle, mais elle prend son courage à deux mains et se dirige vers celui qui a soulevé sa robe et lit à haute voix le passage qui relate l'événement. Il a honte de sa conduite et trace un grand X sur le dessin qui décrit le malheur de la fillette. La petite lit ensuite les reproches adressés aux autres, qui tracent aussi un X sur le dessin rappelant le méfait. Tous les jeunes de 1^{re} année retournent dans leur classe. La cloche de la récréation sonne. Dans la cour, la bonne entente est de rigueur : les grands de 6^e jouent maintenant avec les petits.

Moments clés

Situation initiale

Dans la cour de récréation d'une école primaire, un groupe de petits est molesté par des plus grands.

Nœud

Les élèves de 1^{re} année racontent à leur enseignante ce que les grands leur ont fait subir. Une petite dit qu'il faut se venger. L'enseignante propose aux enfants d'exprimer leur indignation aux grands. La petite fille lit aux grands la lettre qu'elle-même et ses camarades ont composée pour crier leur mécontentement, et les élèves de 6^e décident alors de changer d'attitude.

Dénouement

Les grands enfants respectent les jeux des petits. Tout le monde s'amuse ensemble.

Difficultés de compréhension possibles

- Les bulles de dessins animés qui remplacent les paroles des personnages.
- Les lettres autour des bulles qui signalent que l'événement est lu par la petite fille.
- Le X sur le dessin qui signifie que le grand décide de ne plus agir grossièrement.

UNE FAMILLE POUR MARIA



Thème

L'enfant a droit à une famille.

Convention

Article 20

L'État a l'obligation d'assurer une protection spéciale à l'enfant privé de sa famille et de veiller à ce qu'il bénéficie d'une protection familiale de remplacement ou d'un placement dans un établissement approprié. Toute démarche relative à cette obligation doit tenir compte de l'origine culturelle de l'enfant.

Article 21

Dans les pays où l'adoption est admise ou autorisée, elle ne peut être effectuée que dans l'intérêt supérieur de l'enfant et lorsque sont réunies toutes les permissions des autorités compétentes ainsi que toutes les garanties nécessaires.

Phrase d'amorce

Il était une fois une petite fille originaire d'Amérique latine adoptée par une famille nord-américaine...

Histoire

Nous sommes en Amérique latine. Maria, une petite fille sans famille, fouille les débris d'un grand dépotoir; elle trouve un objet, mais un garçon le lui arrache de force. Elle s'en va à la ville où elle mendie, en vain. Un jour, elle est blessée. On la recueille dans un refuge où une religieuse lui apprend qu'une famille lointaine veut l'adopter. Elle se voit déjà en faire partie. Maria est alors larguée d'un avion; elle tombe dans un habit de neige à l'aéroport où elle est accueillie chaleureusement par sa famille adoptive. Dans la voiture, Maria serre dans ses bras son cadeau de bienvenue, un ours en peluche. La vie dans sa famille nord-américaine ne va toutefois pas sans difficulté : elle subtilise et cache de la nourriture de peur d'en manquer. Prise sur le fait, la fillette a peur d'être battue. Après une fugue sans gravité, Maria comprend qu'on tient à elle, qu'elle est aimée, qu'elle n'est pas en danger de manquer de nourriture ou d'être victime de violence. Elle essaie de s'adapter à sa nouvelle vie.

Moments clés

Situation initiale

Une petite fille vit dans la misère et la violence.

Nœud

Dans un refuge, Maria apprend qu'elle va avoir une nouvelle famille. À la maison, Maria dérobe et cache des aliments. Elle est prise en flagrant délit par la sœur, la mère et le père adoptifs. Elle s'enfuit. La famille adoptive part à sa recherche et la retrouve.

Dénouement

C'est Noël et on décore l'arbre en famille.

Difficultés de compréhension possibles

- L'Amérique latine : situer cette région à l'aide d'un globe terrestre. Donner une idée de la distance en nombre de jours de voyage en auto ou en nombre d'heures en avion; expliquer l'état de sous-développement de cette région, la langue qu'on y parle, etc.
- L'adoption internationale : expliquer que l'adoption est une forme d'aide internationale comme l'immigration et l'accueil des réfugiés. Cependant, il est bon d'insister sur le fait que la meilleure solution demeure le soutien au développement des populations dans leur milieu. Prendre, avec son autorisation préalable, l'exemple d'un enfant adopté du groupe ou d'un autre groupe de l'école; les parents adoptent parfois des enfants à l'étranger parce qu'ils en désirent un et qu'il n'y en a pas beaucoup à adopter dans leur pays.
- Les phares d'auto et la présence de Maria au refuge; il y a eu accident.
- L'infirmière qui soigne Maria : au sein de plusieurs pays d'Amérique latine, les communautés religieuses jouent un rôle important dans l'éducation et la protection des enfants, les soins hospitaliers, les orphelinats, les dispensaires et l'adoption internationale.
- La photo de famille qui symbolise les liens entre ses membres : l'apparition de Maria sur la photo signifie que l'adoption est complétée; en la déchirant, Maria prouve à quel point elle a de la difficulté à s'adapter.
- Le ballon en forme de cœur est lancé par la famille adoptive en geste d'accueil.
- Le clignotement qui superpose l'image du garçon à celle des membres de la famille adoptive : c'est un procédé de retour en arrière.
- Le fait que Maria dérobe et cache des aliments alors qu'elle en a en abondance.



Thème

Tous les enfants du monde ont les mêmes droits.

Convention

Article 2

Tous les droits doivent être accordés à tout enfant, sans exception. L'État a l'obligation de le protéger contre toute forme de discrimination et de prendre des mesures positives pour favoriser le respect de ses droits, quelles que soient sa race, sa religion ou sa situation de fortune.

Phrase d'amorce

Il était une fois un enfant qui voulait voir comment vivaient les autres enfants de la Terre...

Histoire

Un grand-père reconduit son petit-fils à une gare. Le garçon monte dans un train qui part faire le tour du monde. Par la fenêtre du wagon, il est témoin de la misère des enfants de la Terre et des injustices qu'ils subissent. Il voit d'abord une femme qui nourrit son enfant décharné. Dans son album de voyage, il dessine un enfant en pleine santé qui donne un morceau d'orange à un enfant maigre. Il voit d'autres enfants qui dorment sur le trottoir et il dessine des lits pour ceux qui passent la nuit sur le sol. Il voit ensuite d'autres jeunes de son âge qui prennent soin d'un bébé et il leur dessine une famille. Il s'endort. Au réveil, il voit une femme enseigner à des enfants qui tracent des lettres au sol, puis des jeunes qui transportent des piles de journaux sur leur tête. Il dessine un cahier pour les écoliers, un adulte qui prend la pile de journaux et un ballon pour l'enfant. Enfin, le garçon est témoin de violence; il dessine des armes, les raye d'un X, enfin il dessine une colombe qui s'envole. Le train entre en gare.

Le garçon est accueilli par son grand-père et par des enfants d'autres régions du monde. Il croit maintenant que tous les enfants ont le droit de vivre dans la paix, d'être aimés et protégés.

Moments clés

Situation initiale

Un jeune garçon part en voyage afin de voir comment vivent les autres enfants de la Terre.

Nœud

Il voit des enfants qui ont faim, qui n'ont pas de lits, qui sont sans parents pour s'occuper d'eux; d'autres qui n'ont ni cahier ni crayons, qui doivent travailler pour vivre. Le jeune garçon voit aussi des scènes de violence et de guerre.

Dénouement

Au retour, il est accueilli par son grand-père et des enfants provenant de tous les coins de la planète.

Difficultés de compréhension possibles

- Les extraits documentaires insérés dans le film d'animation : expliquer que cela représente ce que le garçon voit, la réalité.
- Les dessins tracés par l'enfant dans l'album : expliquer qu'ils représentent ce que comprend l'enfant, la solution qu'il propose et la solution prescrite par la Convention.
- La colombe comme symbole de paix : elle fait pleuvoir les dessins de l'album sur tous les enfants du monde comme autant de droits qui devraient leur être reconnus.